

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

25 juin 2026

Secrétaire de séance

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 14

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 15 heures 00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS. En suite de convocation en date du 19 juin 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Stéphane MAURICE, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROZAS, Mr François PERUS, Mme Caroline MERCIER.

Absents, excusés ou représentés :

Mme Paloma GALLEG0 (donne procuration à M. PERUS François), Mme Béatrice TRICART, Mr Sébastien BERQUIER (donne procuration à M. PETIT Samuel).

Objet de la délibération

**Finances - Demande d'autorisation
de création d'une régie de recettes
pour la gestion des encaissements des
cautions, loyers, réparations locatives et
régularisation de charges**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les Code la Santé publique, notamment les dispositions relatives aux centres de santé ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies d'avance et régies de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant la nécessité de disposer d'une régie de recettes pour assurer la gestion des encaissements des cautions, des loyers, des réparations locatives et de la régularisation des charges

Considérant l'intérêt d'une gestion financière rigoureuse et sécurisée des recettes issues de la location d'immeubles par le CCAS

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai

DECIDE

- De se prononcer en faveur de la création d'une régie de recettes pour le Centre Communal d'Action Sociale pour son service logement.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents se rapportant à cette création de régie de recettes.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

Emeric FRANÇOIS.

